

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 24 juin 2025

CIRCULAIRE ICCAT-GBYP # G-00415 / 2025

OBJET : APPEL D'OFFRES – ÉTUDES BIOLOGIQUES - PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'ICCAT SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE (GBYP) (ICCAT GBYP - PHASE 14 - 2025)

Veuillez trouver ci-joint l'appel d'offres - Études biologiques - Programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la diffusion de cet appel d'offres aux personnes et institutions qualifiées susceptibles d'être intéressées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

P.O. Secrétaire exécutif

Miguel Neves dos Santos
Secrétaire exécutif adjoint

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission: E. Penas Lado
Première vice-Présidente : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4
Président du SCRS : C. Brown

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD: D. Warner-Kramer
Vice-Président du SCRS : L. G. Cardoso

– **Chefs de délégation**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**

Pièce jointe : Appel d'offres.



Appel d'offres Études biologiques

Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT-GBYP – PHASE 14 - 2025)

Contexte et objectifs

Les principaux objectifs du Programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) consistent à améliorer : a) la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux, b) la méthodologie d'évaluation actuelle, c) les procédures de gestion et d) l'avis.

Les tâches clés pour atteindre ces objectifs sont l'échantillonnage et les analyses biologiques, qui fournissent les données indispensables à la conduite de l'évaluation du stock de thon rouge et du processus de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE), conformément aux objectifs susmentionnés.

Par conséquent, l'une des activités principales du GBYP est ce que l'on appelle les études biologiques, dans le cadre desquelles le GBYP a lancé en 2011 un programme d'échantillonnage biologique qui complète ceux réalisés par les CPC, afin de garantir la disponibilité d'échantillons représentatifs pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration d'évaluations adéquates des stocks. La plupart des activités d'échantillonnage ont été réalisées dans le cadre d'appels d'offres *ad hoc* à des fins d'échantillonnage et d'analyses des échantillons. Des échantillons supplémentaires ont été collectés séparément dans des fermes (poissons adultes) et, de manière opportuniste, par les programmes d'observateurs régionaux (ROP) de l'ICCAT et les équipes de marquage du GBYP.

Les échantillons biologiques obtenus, y compris les otolithes, les épines, les gonades et les muscles destinés aux études génétiques sont stockés dans la banque tissulaire du GBYP. Parallèlement aux activités d'échantillonnage, des analyses microchimiques, génétiques, histologiques et morphologiques ont été réalisées à partir des échantillons de cette banque tissulaire, conformément aux recommandations du SCRS et du Comité directeur du GBYP.

Au cours de la phase 13 et de la première année de la phase 14 du GBYP, suite aux recommandations du SCRS adoptées par la Commission en 2022 et 2023, les études biologiques du GBYP se sont concentrées sur les analyses génétiques visant à informer sur une étude de faisabilité pour la mise en œuvre potentielle d'une étude de marquage et recapture de spécimens étroitement apparentés (CKMR) pour la détermination de l'abondance absolue du stock oriental de thon rouge de l'Atlantique (BFT), qui constitue l'une des principales incertitudes affectant l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique (BFT). Toutefois, lors de la 24^{ème} réunion extraordinaire de la Commission tenue en novembre 2024, le plan de travail pour l'application d'une étude CKMR au stock de thon rouge de l'Atlantique Est à partir de 2025 n'a pas été accepté. Par conséquent, lors de la [réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge](#) (Sète, 8-11 avril 2025), le Groupe d'espèces sur le thon rouge (SG) a mis à jour son plan de travail pour 2025, en établissant une série de priorités de recherche non liées à l'application de la CKMR.

Par conséquent, compte tenu des plans de travail précédents du SCRS adoptés par la Commission et des récentes recommandations du Groupe d'espèces sur le thon rouge, les priorités des études biologiques pour la deuxième année de la phase 14 du GBYP (2025) qui sont abordées dans le cadre du présent appel d'offres comprennent les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Élargir l'échantillonnage pour soutenir des études génétiques plus approfondies sur la structure des stocks, y compris :
 - Développer les connaissances actuelles sur les croisements dans la Slope Sea ;
 - Comblent les lacunes en matière de connaissances afin d'apporter des informations sur les mélanges ;

- 2) Conserver et améliorer une banque tissulaire du GBYP en mesure de fournir les échantillons nécessaires à la réalisation des études requises pour améliorer la compréhension des processus biologiques et écologiques clés affectant le thon rouge, notamment la constitution d'un stock d'échantillons pouvant être utilisés pour des études génomiques au niveau des populations.
- 3) Améliorer les connaissances sur la structure des populations nécessaires à l'évaluation et à la gestion des stocks de thon rouge, en accordant une attention particulière aux exigences en matière de données découlant de la mise en œuvre de l'approche MSE, en veillant à :
 - Mieux comprendre les croisements entre le thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest grâce à l'analyse des larves et des adultes provenant de la Slope Sea, afin de déterminer l'homogénéisation génétique potentielle des populations de thon rouge de l'Atlantique et leur capacité d'adaptation pour anticiper l'effet des conditions environnementales changeantes.
 - Caractériser davantage la dynamique de mélange des populations de thon rouge de l'Atlantique sur la base des données disponibles et de l'analyse complémentaire des données génétiques et des otolithes, y compris l'identification des lacunes pour lesquelles des efforts d'échantillonnage ou de production de données sont nécessaires. Il convient de caractériser l'effet des aspects méthodologiques et/ou des choix analytiques sur la perception du mélange qui est prise en compte dans le processus de MSE, en tenant compte des connaissances sur la structure spatiale.
- 4) Consolider la mise en œuvre d'un système d'information permettant une bonne gestion des échantillons et des données générés par les études biologiques, en intégrant non seulement les métadonnées sur l'échantillonnage et les tâches analytiques, mais aussi, dans la mesure du possible, les résultats de ces analyses.

Afin de remplir ces objectifs, les tâches à exécuter sont détaillées dans la section suivante.

Dans le cadre de ce programme, les instituts scientifiques et/ou les entités publiques ou privées sont invités à soumettre des offres pour mener à bien l'ensemble du projet ou des composantes de celui-ci.

Tâches du prestataire

Le prestataire travaillera en étroite consultation avec l'équipe de coordination du GBYP. Les échantillonnages respecteront le [protocole d'échantillonnage](#) en tenant compte des strates figurant dans le tableau ci-joint. De plus, les doubles emplois (par exemple des programmes nationaux d'échantillonnage existants ou d'autres programmes d'échantillonnage) devront être minutieusement évités.

Les analyses devront respecter les [méthodologies](#) déjà établies dans les phases antérieures.

Même si la Rec. 11-06 de l'ICCAT fournit tous les moyens permettant de garantir de meilleures conditions dans la réalisation des activités d'échantillonnage biologique et génétique, dans les eaux internationales et les eaux se trouvant sous la juridiction d'États côtiers, dont la plupart sont des CPC de l'ICCAT, le soumissionnaire sera aussi responsable de tous les accords nécessaires conclus avec les autorités locales, les pêcheurs locaux et les industries locales lorsqu'il réalisera l'échantillonnage au sein des juridictions nationales.

Les échantillons biologiques recueillis et/ou analysés seront la propriété de l'ICCAT au terme du contrat.

Le ou les soumissionnaires fourniront des propositions pour la réalisation des services suivants :

Maintenance et gestion de la banque tissulaire du GBYP :

- a) Fournir un stockage adéquat après réception et contrôle de qualité des échantillons biologiques recueillis jusqu'à présent, conformément au système déjà adopté. Le soumissionnaire garantira également le stockage correct de tous les échantillons qui seront collectés dans le cadre du présent appel d'offres, éventuellement, provenant d'autres

contrats ou protocoles d'entente du GBYP (c'est-à-dire des échantillons biologiques provenant d'activités de marquage). La gestion inclut également la remise des échantillons nécessaires aux entités chargées des analyses. Si l'un des soumissionnaires a été engagé lors des phases précédentes, il fournira au début du contrat un catalogue complet et détaillé de tous les échantillons disponibles dans la banque tissulaire du GBYP, y compris tous les résidus des phases précédentes ; le catalogue sera détaillé par strate et par classe de taille et sera mis à jour à la fin du contrat.

Échantillonnage :

- b) Spécification des données et des échantillons biologiques à recueillir, à savoir larves, otolithes, autres pièces dures, échantillons tissulaires, identification du sexe, etc. par strate et par classe de taille clairement hiérarchisés dans le budget. Ces échantillons devraient être complémentaires de ceux collectés dans le cadre des programmes d'échantillonnage des CPC. L'échantillonnage devrait être conçu pour couvrir des zones géographiques clés afin de mieux comprendre la dynamique de mélange ayant des implications pour la MSE ainsi que les croisements potentiels des stocks Ouest et Est dans la zone de frai de la Slope Sea. Les strates d'échantillonnage sont définies dans le tableau ci-joint.

Si nécessaire, le ou les soumissionnaires pourraient mettre à jour les protocoles s'appliquant à l'échantillonnage biologique et génétique et aux analyses à réaliser (à savoir le poids et la taille individuels devant toujours être consignés pour tous les échantillons). Le protocole actuel est disponible [ici](#). Ces protocoles permettront de réaliser plusieurs analyses sur le même otolithe (p.ex. détermination de l'âge et composition élémentaire), en optimisant les efforts de collecte.

Analyses :

- c) Réaliser des analyses génétiques d'échantillons de thon rouge, centrées sur les objectifs suivants :

- Détermination des possibilités de croisement entre les stocks de l'Est et de l'Ouest
- Caractérisation des mécanismes génomiques affectant l'adaptation aux premiers stades du développement.
- Détermination du stock d'origine.

Pour fournir l'analyse de l'élément c), l'offre doit comporter un tableau récapitulatif indiquant le type et le nombre d'analyses qui seront effectuées sur les échantillons prélevés ou déjà stockés, ainsi que leur coût respectif par analyse.

Système d'information :

- d) Mettre à jour et affiner, en suivant les directives de l'ICCAT GBYP, la base de données actuellement disponible sur les échantillons inclus dans la banque de tissus du GBYP, en progressant dans l'intégration des métadonnées sur l'échantillonnage, les tâches analytiques et les résultats de ces analyses.

Le ou les soumissionnaires devront s'efforcer de couvrir intégralement les strates d'échantillonnage prioritaires (en tenant compte de ce qui est spécifié ci-dessus) et d'analyser le nombre maximal d'échantillons possible. Des propositions ne couvrant qu'un seul point ou plusieurs points de a) à d) peuvent être soumises ; le ou les soumissionnaires peuvent donc présenter une offre pour toutes les tâches, plusieurs tâches, une tâche spécifique ou un sous-ensemble de zones d'échantillonnage. Le ou les soumissionnaires indiqueront également clairement la disponibilité du personnel scientifique à participer aux réunions opérationnelles du GBYP même avec un préavis très court. Dans le cas d'un consortium ou d'un groupe d'entités, une entité responsable administrative et scientifique devrait être nommée ainsi qu'un comité scientifique au sein duquel chaque entité réalisant une tâche scientifique devra être représentée par un scientifique.

Qualifications minimales du prestataire

- Expérience documentée de plusieurs années dans des études biologiques sur les thonidés (de préférence le thon rouge) ; expérience antérieure dans l'échantillonnage biologique à grande échelle.



- Pour le(s) spécialiste(s) en génétique : expérience documentée de plusieurs années dans l'analyse génétique ; la préférence sera accordée aux études portant sur les thonidés.
- Disponibilité d'une équipe de scientifiques suffisamment qualifiés pour réaliser les tâches requises.
- Disponibilité d'au moins un spécialiste en gestion des bases de données biologiques.
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol ou français). Une bonne connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.

Présentation des offres

Les entités intéressées devraient soumettre une offre au Secrétaire exécutif de l'ICCAT , [M. Camille Jean Pierre Manel](#), avec copie [Mme Stasa Tensek](#) avant le **7 juillet 2025**, incluant :

- a) Une offre détaillée couvrant un ou plusieurs points de a) à d), tel que détaillé ci-dessus.
- b) Les curriculum du personnel scientifique.
- c) Le curriculum vitae de ou des institutions ou entités présentant une offre pour les études biologiques du GBYP dans le cadre de la deuxième année de la phase 14, y compris l'expérience confirmée dans ces domaines, les récents contrats pertinents portant sur des activités identiques ou similaires et d'autres références (comprenant les numéros des contrats, les personnes de contact avec numéros de téléphone et toute autre information pertinente).
- d) Une estimation de budget préliminaire couvrant la collecte et l'analyse des échantillons, la maintenance de la banque tissulaire, la poursuite du développement et la gestion du système d'information, à détailler pour chaque tâche et sous-tâche. Les coûts liés à la coordination doivent être inclus dans le coût de chaque tâche/sous-tâche. De plus, le budget sera ventilé par composante (frais de personnel, frais généraux, frais de voyage, consommables, équipement et sous-traitance). Des frais généraux destinés à couvrir les dépenses administratives et générales peuvent être acceptés jusqu'à une limite maximale de 10% des frais de personnel, tandis que les sous-traitances peuvent être autorisées jusqu'à un maximum de 40% du budget. Toute remise éventuelle sera clairement mentionnée.
- e) Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme soumissionnaire.
- f) Informations institutionnelles et administratives de référence de l'organisme soumissionnaire (par ex. : statuts, type d'institution, budget annuel, procédures de contrôle du budget, etc.).
- g) Liste détaillée de toute activité de sous-traitance.
- h) Déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire suivra le [protocole d'échantillonnage](#) et la définition des strates d'échantillonnage fournies dans le tableau ci-joint, ainsi que dans le présent appel d'offres, et les normes administratives spécifiées dans le contrat.
- i) Déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuellement réalisés sur le projet de rapport final (**document n°3**) seront inclus dans le rapport final (**document n°4**) avant sa présentation au SCRS de l'ICCAT.
- j) Déclaration spécifiant que le personnel et tout le personnel sous-traité bénéficieront d'une couverture d'assurance complète pour les activités d'échantillonnage et les travaux en laboratoire qui seront réalisés conformément aux termes de l'appel d'offres, dégageant l'ICCAT de toute responsabilité concernant le travail que réalisera chaque institution soumissionnaire.
- k) Référence au présent appel d'offres (le cas échéant).
- l) Déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec tous les termes, conditions et dispositions ci-inclus.

Les offres qui ne sont pas accompagnées de la documentation ou des informations requises ou qui rejettent les modalités et les conditions de l'appel d'offres ne seront pas examinées.

Les prestataires peuvent être soit des institutions de recherche, telles que des laboratoires gouvernementaux ou privés, des universités ou des cabinets-conseils privés ou toute autre entité possédant les qualifications requises.

Le prestataire devrait être disposé à faire un compte rendu à toute réunion requise par l'ICCAT.

Le prestataire se tiendra à la disposition de tous les inspecteurs du GBYP à tout moment, même avec un préavis très court.

Le Secrétariat de l'ICCAT procédera à la sélection des offres et prendra une décision quant au(x) contrats à attribuer.

Documents à fournir

Nº1 Un rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage ou de recherche, comprenant tous les protocoles pour les échantillonnages et les analyses (pour ces tâches uniquement), y compris la description des travaux réalisés jusqu'à cette date, à transmettre au plus tard 30 jours après la signature du contrat.

Nº 2 Une mise à jour du rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage et d'analyse (pour ces tâches uniquement) ou sur l'activité, à présenter le **15 octobre 2025** au plus tard, incluant la description des travaux réalisés jusqu'à cette date.

Nº3 Un projet de rapport final à soumettre au plus tard le **10 décembre 2025**, comprenant :

- I. Le rapport scientifique, tenant compte des publications scientifiques pertinentes comprenant :
 - a) Une description complète des travaux réalisés pendant les études biologiques ;
 - b) Une description détaillée de la méthodologie et des protocoles (uniquement pour les activités d'échantillonnage et d'analyse) ;
 - c) Des cartes des zones dans lesquelles l'échantillonnage ou la recherche ont été réalisés, conformément aux strates d'échantillonnage biologique ou à la proposition ;
 - d) Des tableaux détaillés comprenant le nombre définitif d'échantillons par strate, pêcherie, classe et type de taille, avec les analyses statistiques s'y rapportant (pour ces activités) ou des tableaux montrant les résultats des activités de recherche sur le terrain ;
 - e) Une description détaillée des analyses réalisées et des résultats obtenus (pour ces tâches uniquement) ;
 - f) Le catalogue détaillé et mis à jour des échantillons stockés dans la banque tissulaire du GBYP ; lien (s) avec la base de données du Secrétariat de l'ICCAT (si disponible) (pour cette tâche uniquement) ;
 - g) Un résumé exécutif du rapport final.
- II. Présentation PowerPoint des principaux résultats.

Nº4 Le rapport final, à préparer en tenant compte des commentaires formulés par l'ICCAT, ainsi que le rapport administratif complet contenant des copies de tous les documents administratifs, et à remettre au plus tard le **20 décembre 2025**.

Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

1. 30% du montant total du contrat à la **signature de celui-ci**.
2. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document nº1**.
3. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document nº3**.
4. 20% après l'approbation du rapport final (**document nº4**) auquel les commentaires formulés par le GBYP auront été ajoutés et après l'approbation des documents administratifs.



Sélection des propositions

Le Secrétariat de l'ICCAT examinera les offres. Au terme du processus d'évaluation, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT notifiera l'entité sélectionnée pour le contrat dès la fin du processus de sélection. Le contrat sera attribué sur la base d'une offre compétitive et l'évaluation des propositions sera réalisée de manière objective et cohérente afin d'éviter tout favoritisme envers un soumissionnaire particulier.

Les propositions seront évaluées sur la base d'un ensemble de critères prédéterminés qui comprennent : i) coût (30%), ii) pièces justificatives de l'historique (30%), iii) valeur technique reposant sur le plan de travail (30%), iv) flexibilité en cas de modifications futures des exigences (10%).

Aspects logistiques

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans une version compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photographies doivent être au format JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Le format de la base de données sera concerté avec le Secrétariat de l'ICCAT. Tous les documents présentés doivent être rédigés en anglais, espagnol ou français.

Propriété intellectuelle

Tous les matériaux produits par le prestataire relèveront de la propriété du GBYP et devront être maintenus dans la confidentialité.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le coordinateur du GBYP, [M. Francisco Alemany](#).